

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU  
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5  
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002  
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

**PROCES-VERBAL N° LYC-11-1634 L**

**et 1 annexe de 5 pages**

**MATERIAU présenté par :** DICKSON SAINT CLAIR  
415, Avenue de Savoie - SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38357 LA TOUR DU PIN CEDEX

**MARQUE COMMERCIALE :** SUNWORKER

**DESCRIPTION SOMMAIRE :** Tissu 100 % polyester avec enduction PVC plastifié ignifugé dans la masse sur les deux faces.  
Masse surfacique nominale : 320 g/m<sup>2</sup>  
Epaisseur nominale : 0.37 mm  
Coloris : Divers

**RAPPORT D'ESSAI :** N° LYC-11-1634 du 07/04/2011

**NATURE DES ESSAIS :** Brûleur électrique  
Propagation de flamme  
Essai pour matériaux fusibles

**CLASSEMENT :** **M 1**

**DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 07/04/2011

Directeur ou son représentant  
Jacques - Hervé LEVY



ACCREDITATION  
N° 1-0101\*  
PORTÉE  
COMMUNIQUÉE  
SUR DEMANDE